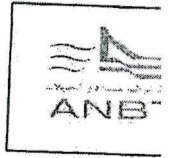




RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE



## Agence Nationale des Barrages et Transferts

### **AVIS D'ANNULATION** **D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Suite à la décision de refus de visa N° 011 MA/CMP-ANBT/26, l'Agence Nationale des Barrages et Transferts déclare l'annulation de l'avis d'attribution provisoire du marché de l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N°12/2025 ayant pour objet "Etude d'avant projet détaillé de l'interconnexion du système MAO au barrage de Gargar , dans la wilaya de Relizane ", paru sur le BOMOP, les quotidiens nationaux: la Nouvelle République-EL Fadjer et la presse électronique.